

**Objectif :** L'objectif de cette formation est d'acquérir les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et les techniques alternatives à l'utilisation des produits TP8 – TP15 – TP21

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 09/10/2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel de certains types de produits biocides dans le cadre de la lutte antiparasitaire pour les prestataires de service et les distributeurs de produits ; Modifié en 2023

➤ **Le contenu de la Formation :**

Cette formation est organisée autour de 4 thématiques :

- **Thématique 1 :** Réglementation : cadre réglementaire, FT, FDS, stockage
- **Thématique 2 :** Les nuisibles et les moyens de lutte : insectes, rongeurs, autres vertébrés
- **Thématique 3 :** Prévention des risques pour l'environnement : écotoxicologie, risques et gestion des déchets
- **Thématique 4 :** Prévention des risques pour la santé humaine : analyse et identification du risque, mesures de protection et conduite à tenir en cas d'accident

**Dates prévisionnelles :**  
**Nous consulter**

**Public :** Salarié, chef d'entreprise, particuliers, auto-entrepreneurs, demandeurs d'emploi

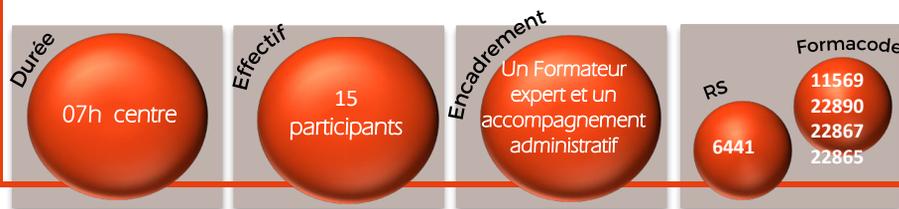
**Prérequis :**

- Aucun

**Conditions d'accès :**

- Dossier de candidature
- Notification éventuelle de PEC OPCO
- Inscription par le stagiaire sur la plateforme CERTIBIOCIDE

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Salles de formation et espace de vie accessible aux personnes à mobilité réduite. Toutes nos formations sont adaptées aux personnes en situation de handicap, la faisabilité du projet de formation est vérifiée lors de l'entretien par notre Référent Handicap.



**Tarif : 180,00€ / personne pour 07h – Tarif groupe sur demande – Possibilité de sessions dans vos locaux (nous consulter)**

**MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES**

**DÉROULEMENT ET MÉTHODES**

**SUIVI ET ÉVALUATION**

**CERTIFICATION ET EMPLOI**

- Référent Expert dans le secteur
- Echange de pratiques
- Participation active
- Etude de cas
- Présentation de matériel
- Remise de clef USB à chaque participant
- Mise à disposition de PC connectés, vidéoprojecteur

Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre **un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires** à la réussite de la certification visée.

Un **Référent Expert** dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.

**Suivi de l'exécution :**  
Evaluation de la satisfaction, feuilles de présences signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée

**En amont** de l'action : **auto-évaluation-diagnostic** à apporter le 1<sup>er</sup> jour de l'entrée en formation.

Sert de support à l'individualisation de la formation. Sera amendée par le stagiaire au fur et à mesure du déroulé de la formation.

**Mise en situation pratique (MSP) Evaluation Certificative** de fin de formation.  
Bilan écrit et oral de fin de formation

**Validation du parcours de formation :**

**QCM certificat : minimum de 20/30.**

En cas d'échec formation complémentaire de 7h obligatoire.

➔ Attestation de fin de formation (modèle conforme à l'annexe II de l'arrêté du 09/10/2013)  
Inscription obligatoire avant le début de session : <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>